



HUGUETTE

TIEGNA

Députée de la deuxième circonscription du Lot

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Feu vert pour la loi anti-gaspillage !

Mardi 21 janvier 2020, Huguette Tiegna, et une très large majorité des député(e)s, ont voté en faveur de la loi pour une économie circulaire et contre le gaspillage. Ce texte inédit doit permettre à la France de pleinement s'engager dans la transition vers une économie aux pratiques plus respectueuses de l'environnement, ainsi que d'un changement de la façon de consommer et de produire en donnant aux citoyens les moyens d'agir.

En effet, le texte fixe plusieurs grandes priorités : une meilleure information du consommateur, la fin progressive de du plastique dès 2020 jusqu'en 2040, l'extension du principe pollueur-payeur à de nouveaux secteurs comme le BTP ou les mégots de cigarettes, l'expérimentation de la mise en place de la consigne pour les bouteilles en plastiques par les collectivités, la mise en place d'un indice de réparabilité, l'interdiction de la destruction des invendus non-alimentaires.

« Cette loi constitue un levier puissant et nécessaire pour tous les acteurs de l'économie circulaire. C'est une loi ambitieuse qui va être rapidement mise en œuvre et dont l'impact des mesures se fera rapidement ressentir. Cette avancée permet de modifier tout un socle de pratiques du quotidien au profit de notre planète, de la fin du plastique ou des contenants à usage unique dans les fast-foods avant 2023, à la possibilité de vendre les médicaments à l'unité, à partir de 2022, en passant par l'interdiction de détruire les invendus non-alimentaires ou la création d'un fonds à hauteur de 30 millions d'euros pour développer le réemploi. » HT

La députée du Lot, Huguette TIEGNA, s'est largement impliquée dans les travaux de ce projet de loi en étant présidente du groupe d'études « Economie verte et circulaire » à l'Assemblée nationale ainsi qu'en rassemblant plus de 300 acteurs de la filières environnementales, notamment lotois, le 30 septembre 2019, lors d'un colloque sur les applications territoriales. Elle a porté plusieurs amendements visant à renforcer certains dispositifs de la loi, notamment sur la responsabilité de la filière BTP et la gestion de ses déchets, la fin progressive de certains plastiques à usage unique, l'interdiction de l'utilisation des emballages à usage unique pour les repas pris sur place dans la restauration rapide et enfin la mise en place d'une feuille de route sur l'amiante et ses déchets.

« Il était important pour moi de travailler en concertation avec les acteurs de la filière environnementale tant à un niveau national que lotois. Le travail collectif effectué avec eux a porté ses fruits, mais ce n'est que le début du chemin vers une transformation radicale de nos modes de productions. Il y a une véritable prise de conscience : les ressources de notre planète sont limitées et nous devons donc agir en conséquence. » HT

Contact presse

A Paris : Tel : 06.37.18.91.14

En circonscription : Mob. : 06.73.35.73.10

huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr